



BULLISH NOTE SELECT DIVIDEND 2017/2



BNP PARIBAS FORTIS
PRIVATE BANKING

Document promotionnel | Juin 2011

Instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA (A1 / AA / A+)

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique ciblée pour les clients Private Banking. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 20 juin à 9 h au 14 juillet 2011 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire, adressez-vous à votre private banker.

Des actions aux dividendes généreux

Dans un environnement de faibles taux d'intérêt, comme celui que nous connaissons depuis plusieurs années déjà, la différence entre les rendements du dividende offerts par les actions européennes et les rendements obligataires est particulièrement alléchante.

Inutile de préciser pourquoi les investisseurs affichent une nette préférence pour les actions réputées pour la générosité et la stabilité de leurs dividendes. Et si cette préférence est d'autant plus marquée en période de forte volatilité boursière, c'est tout simplement parce que la plupart des actions à haut rendement du dividende appartiennent à des secteurs relativement défensifs, comme les télécoms, l'énergie, les soins de santé ou les services de proximité.

Après avoir assaini leurs bilans et réduit leurs dépenses, beaucoup d'entreprises disposent aujourd'hui de liquidités qu'elles ont tendance à utiliser non pas pour investir mais pour récompenser leurs actionnaires sous la forme de dividendes.

Enfin, il est difficile de prétendre que le contexte économique et les perspectives boursières sont au beau fixe. Dans le climat d'incertitudes qui prévaut actuellement, le caractère plus défensif des actions à haut rendement du dividende et la perspective de rendements bruts frôlant les 5 à 8% font de cette classe d'actifs une réelle alternative d'investissement. Et comme les secteurs dont ces actions relèvent sont un peu à la traîne par rapport aux autres, les valorisations y sont en général encore abordables.

Il est donc permis d'espérer que les actions européennes à haut rendement du dividende enregistrent de bonnes performances boursières à court/moyen terme. **Mais comment exploiter ces perspectives boursières favorables sans investir directement en actions? Avec la BULLISH NOTE SELECT DIVIDEND 2017/2, c'est possible.**

(Source: BNP Paribas Fortis)

Rendement du dividende (Dividend Yield)

Le rendement du dividende est le dividende distribué par une action, exprimé en pourcentage du cours de cette action. Il représente donc le rapport entre le dividende et le cours de bourse. A dividende constant, plus le cours d'une action diminue, plus le rendement du dividende augmente, et inversement. Le rendement du dividende est un critère d'appréciation important qui mesure la rentabilité d'une valeur en faisant abstraction de la plus-value potentielle associée au cours de l'action.



La **BULLISH NOTE SELECT DIVIDEND 2017/2** est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des montants définis en fonction de l'évolution du sous-jacent et à rembourser au minimum le capital à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le capital investi.

La **BULLISH NOTE SELECT DIVIDEND 2017/2** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument de dette complexe, notamment via une familiarisation avec l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 6 ans.
- ✓ Droit au remboursement du capital à 100% à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Rendement final associé à l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 (ci-après "l'Indice"), composé des 30 actions distribuant les dividendes les plus élevés au sein de la zone euro.
- ✓ Effet de levier: la prime de remboursement potentielle sera égale à 125% de toute évolution positive de l'Indice.
- ✓ Pas de distribution de coupons périodiques.
- ✓ Coupures de 1.000 EUR, avec un montant minimal de souscription fixé à 5.000 EUR.
- ✓ Profil d'investisseur: défensif à dynamique.



L'indice EURO STOXX Select Dividend 30

Cet indice thématique offre une exposition aux performances boursières des 30 actions de la zone euro versant les dividendes les plus élevés au sein de leur pays, sans toutefois en distribuer les dividendes.

La composition de l'Indice est revue annuellement en mars.

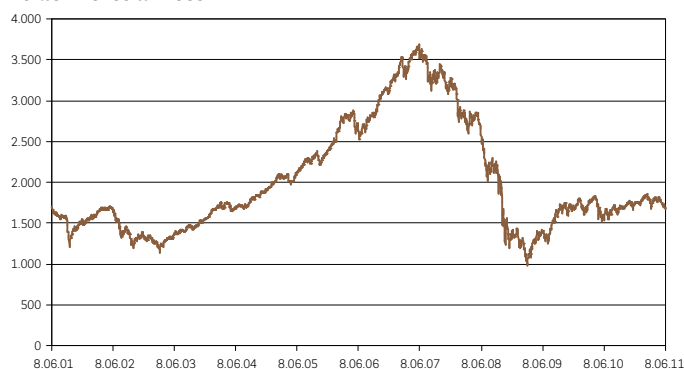
Pour intégrer l'Indice, les actions doivent répondre à divers critères de sélection, dont les deux principaux sont

- un taux de croissance du dividende par action historique sur cinq ans non négatif, et
- la distribution d'au moins 4 dividendes annuels sur les 5 dernières années.

Les pondérations au sein de l'Indice sont déterminées en fonction du rendement du dividende net et plafonnées à 15% par action.

Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 et pourrez en suivre les performances sur le site www.stoxx.com/indices > Select Dividend indices.

Évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 sur les 10 dernières années*



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 8 juin 2011.

Evolution recalculée par STOXX, promoteur de l'indice, pour la période antérieure au 13 avril 2005 et évolution réelle à partir de cette date.

Depuis sa création, le 13 avril 2005, l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 affiche un rendement actuariel de 2,34%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

125% de toute performance positive de l'Indice à l'échéance

À l'échéance, soit le 24 juillet 2017, la BULLISH NOTE SELECT DIVIDEND 2017/2 donne droit¹:

- au **remboursement du capital initial à 100%** de la valeur nominale;
- à une prime de remboursement égale à **125% de toute performance positive** de l'Indice par rapport à sa valeur initiale.

La performance de l'Indice correspondra à l'évolution enregistrée entre sa valeur initiale² et sa valeur finale².

En cas d'évolution nulle ou négative de l'Indice, aucune prime de remboursement ne sera distribuée.

Scénarios d'évolution de l'Indice et de rendement

Donnés à titre purement illustratif de la méthode de calcul du rendement final, les trois scénarios suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'Indice et ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Scénario favorable	Scénario neutre	Scénario défavorable
L'Indice enregistre une hausse ² de 30%. ➔ La hausse prise en compte est donc de $30 \times 125\% = 37,5\%$. ➔ Le rendement actuariel brut est de 5,44%.	L'Indice enregistre une hausse ² de 10%. ➔ La hausse prise en compte est donc de $10 \times 125\% = 12,5\%$. ➔ Le rendement actuariel brut est de 1,98%.	L'Indice enregistre une chute ² de 20%. ➔ Pas de prime de remboursement octroyée. ➔ Le rendement actuariel brut est de 0% étant donné le droit au remboursement à 100% du capital à l'échéance ¹ .

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

1 Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

2 La performance de l'Indice correspond à l'évolution enregistrée entre sa valeur initiale, égale au cours de clôture du 15 juillet 2011, et sa valeur finale. Celle-ci sera égale à la moyenne des cours de clôture relevés mensuellement entre le 15 janvier 2016 et le 17 juillet 2017.

Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, la BULLISH NOTE SELECT DIVIDEND 2017/2 est destinée à l'investisseur présentant un profil **défensif à dynamique**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils d'investisseur sur notre site www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Dossiers > Votre profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter son private banker.

Le pour et le contre...

Avantages	Risques
<ul style="list-style-type: none">• Droit au remboursement à 100%: quelles que soient les performances des actions à haut rendement du dividende européennes, l'investisseur a droit au remboursement de son capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.• Effet de levier: à l'échéance, une prime de remboursement égale à 125% de la performance finale de l'Indice par rapport à sa valeur initiale est versée en cas de performance positive de l'Indice.• Thème actuellement privilégié par les spécialistes du Private Banking de BNP Paribas Fortis dans leur stratégie d'investissement: au travers de l'indice sous-jacent, l'investisseur particulier peut participer à la performance des actions offrant les dividendes les plus élevés au sein de la zone euro sans avoir à investir directement dans ces actions.• Gestion dynamique indirecte: la composition de l'Indice est revue annuellement sur la base de données actualisées et contrôlées par STOXX, le promoteur de l'Indice.	<ul style="list-style-type: none">• Risque de crédit: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.• Risque de contre-performance de l'Indice: risque de ne recevoir aucune prime de remboursement si la performance finale de l'Indice est nulle ou négative.• Risque de liquidité: rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces instruments de dette. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.• Risque de marché: le cours de ces instruments de dette peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution des actions européennes et l'évolution générale des taux d'intérêt.• Pas de distribution de dividendes ni de coupons périodiques. La plus-value finale potentielle est exclusivement associée à la performance boursière des actions composant l'Indice.

Documentation

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le Prospectus et à considérer la décision d'investir dans la **BULLISH NOTE SELECT DIVIDEND 2017/2** à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risque".

Le Prospectus est constitué

- du prospectus de base, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- et des Final Terms datées du 20 juin 2011.

Ces trois documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du prospectus de base sont disponibles gratuitement dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Il est également recommandé aux investisseurs de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID.

Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA.
Garant	Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur dans le cadre de l'instrument de dette. Rating (perspective) du garant: A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.
Titres	<ul style="list-style-type: none">• Valeur nominale: 1.000 EUR. Souscription minimale fixée à 5.000 EUR.• Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.• Code ISIN: XS0630938156 – Série 715.• Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.• Dans les conditions normales de marché, BNP Paribas Arbitrage SNC assurera quotidiennement un marché secondaire. Le prix de cet instrument de dette sur le marché secondaire peut être volatile.• Sous-jacent: indice EURO STOXX Select Dividend 30.
Risques	Les principaux risques que présente cet instrument de dette sont décrits en page 5.
Profil d'investisseur	Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, la BULLISH NOTE SELECT DIVIDEND 2017/2 est destinée à l'investisseur présentant un profil défensif à dynamique . Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.
Date d'émission et de paiement	22 juillet 2011.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale.
Date d'échéance	24 juillet 2017, soit une durée de 6 ans.
Prix de remboursement	Droit au remboursement de 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
Rendement	La prime de remboursement potentielle versée à l'échéance (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant) sera égale à 125% de toute évolution positive de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 par rapport à sa valeur initiale. En cas d'évolution nulle ou négative de l'Indice, la prime de remboursement sera nulle.
Valeurs de l'Indice	<ul style="list-style-type: none">• Valeur initiale: cours de clôture du 15 juillet 2011.• Valeur finale: moyenne des cours de clôture relevés sur une base mensuelle entre le 15 janvier 2016 et le 17 juillet 2017.
Frais et commissions	Frais <ul style="list-style-type: none">• Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.• Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis. Commissions <ul style="list-style-type: none">• Des commissions relatives à cette transaction sont payées par l'émetteur au distributeur BNP Paribas Fortis au titre de la distribution et/ou structuration des titres, et sont d'un montant annuel maximum équivalant à 1% du montant de l'émission.
Fiscalité	Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique <p>Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> Taxe sur opérations de bourse (TOB) <ul style="list-style-type: none">• Pas de TOB sur le marché primaire.• TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).
Documentation	La documentation relative à cet instrument de dette est détaillée en page 5.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexacts ou contradictoires par rapport au Prospectus.